

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE ST Brévin les Pins

REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cocher la case correspondante

installations classées pour la protection de l'environnement

Autres

relatif à la demande présentée par la Communauté de Communes Sud Estuaire en vue du réaménagement de la déchetterie de ST Brévin les Pins et l'ajout d'une nouvelle activité de broyage de déchets végétaux non dangereux à ST Brévin les Pins, rue de la Gendarmerie.

REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

OBJET DE LA CONSULTATION

Réaménagement de la Déchetterie de ST BREVIN et l'ajout d'une
nouvelle activité de broyage de déchets végétaux non dangereux
à ST BREVIN LES PINS

ARRETE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté n° 2020/ICPE/273

en date du : 29/09/2020

de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique

DUREE DE LA CONSULTATION

Date d'ouverture : 26 oct 2020

Date de clôture : 21 novembre 2020

Siège de l'enquête : Mairie de ST BREVIN LES PINS

REGISTRE DE CONSULTATION

Comportant 18 feuillets non mobiles, destiné à recevoir les observations du public.
Il est clos par le maire du lieu d'implantation du projet

OBSERVATIONS DU PUBLIC

16 octobre 2020 : remarques des Amis de l'Bréau

Le diagnostic environnemental fait apparaître 3 scénarios, mais sans tenir compte le besoin de briser les clôtures Est et Sud sur le chemin du Patis, (et sur la zone Industrielle Nord côté Gendarmerie)

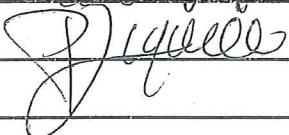
Au vu des analyses le scénario 2 nous semble préférable (complété (des deux scénarios) par des plantations d'arbres et de haies sur ces bordures de chemins ruraux reliant le Nord et Sud de la commune en clévers avec ces routes)

Les modalités d'accès sur le site ne sont pas précisées (système d'accès par hachure pour la CCSE n'est nécessaire)

Sergio Pucello



Pascaline Jaffray



Réclamations suite enquête d'utilité publique pour la création d'une plate forme de broyages des déchets verts sur la déchèterie de Saint Brevin les Pins , route de la gendarmerie :

1- Volume déchets verts :

Nous tenons à vous signaler que les apport des déchets verts représentent un volume significatif , de l'ordre de 5 à 6 bennes de 35 mètres cube par jour , lesquelles tassées au Packmak , généreront une amplitude de broyage sur le site bien supérieure à ce qui est annoncé dans le dossier de présentation

Nous déplorons que les services de la collectivité n'aient pas repris les volumes précis .

Cette situation génère à nos yeux un flou de nature à fausser l'appréciation de la situation à terme .

2- Nuisances sonores :

L'étude acoustique démontre clairement les nuisances acoustiques à venir pour les riverains situés au Nord et à l'Est du site , pendant les périodes de broyages , entre autres .

Par conséquent nous demandons à ce qu'un mur antibruit soit édifié au Nord et à l'Est de la future plate-forme de broyage , de manière à contenir les émissions de bruits démontrées par l'étude acoustique , génératrices de nuisances inadmissibles en direction des riverains immédiats , pendant les périodes de broyages .

Un mur antibruit du type de celui créé sur le bord de la route bleue ,sur notre commune ,nous semble un équipement adapté .

Le 19 novembre 2020

CHEVAUER Danièle - La briordais ST BREVIN

chemin de Briord,

le 19 Nov. 20

ILYASSE Ausec La BRIORDAIS CHEMIN de BRION

DESIRÉ CATHERINE La BRIORDAIS chemin de Brion

le 19 nov 2020

Etienne Billaut LA BRIORDAIS ST BREVIN

Désabellle Billaut LA BRIORDAIS ST BREVIN

le 19 nov 2020

Justine CREPIN La Briordais Saint Brevin les pins

Pierre DAVID La Briordais Saint Brevin les pins

le 21 novembre 2020

St. CAUANN Paul chemin de Briord ST BREVIN LES PINS

- le dossier photos * permet de décrire que la quasi-totalité des manœuvres de stationnements des caissons sont effectuées sur la voirie d'accès de la déchèterie faire de la grande mosquée, générant une dangosse pour les usagers et pour les chauffeurs de l'exploitant.
- les plans présentés dans le dossier d'enquête d'utilité publique ne permettent pas de décrire les conditions à venir sur le nouvel emplacement.
- l'agrandissement des pelouses n'a pas été réalisé, ne permettant plus ce type de manœuvres
- La résidence foncière, située à l'Est du projet, est propriété de la CSE;

* Informations recueillies auprès des agents de gare de l'exploitant.

* Photos dans dossier à suivre numérotées de 1 à 10

Pourrait permettre, à terme, de créer une plate-forme de transit isolée des usagers afin d'éviter les accidents. Réserve classée en UF.

- La photo n°11, extraite du PLU en vigueur, montre l'emprise de la parcelle concernée.

Cette emprise est approximative puisqu'il n'est pas possible à ce jour de découvrir la répartition cadastrale précise sur notre cadastre, y compris pour le chemin de liaison créé pour rejoindre le chemin du hâtier de Villeneuve au chemin de la Brardais.

- L'étude acoustique montre que les périodes de bêlage génèrent des nuisances sonores importantes (pour les riverains), à la limite du cadre réglementaire.

La création d'un équipement piétonnier type mur anti-bloc, Van Nord semble nécessaire pour assurer la sécurité des piétons et pour stopper les projections sur les piétons et vélos cyclistes qui emplissent le futur chemin piéton. Il est important de prendre en considération que le matériel présenté pour effectuer le Blocage sera généralement de nombreuses projections au moment de ses mises en chantier.

- Concernant la communication avant et pendant la période de l'enquête d'utilité publique :

Il est regrettable que le plan n'ait pas été utilisé pour transmettre une large information des dates de cette consultation en direction du public, comme cela a été

Re cas pour le dossier de
l'enquête publique des concours
de plages de notre commune.

En effet, il faut noter que des
publications présentant l'objet
ainsi que les dates et lieux de
début et de fin de cette enquête
sont perdues dans le BSV-inföle

18 Août 2020
26 Août 2020
2 Septembre 2020
9 Septembre 2020
16 Septembre 2020 .

Fait à St Rémy Pas Finz

Le 19 Novembre 2020 .

Jac Fégré



6 Wovemb - 68
16h24.



6 November 68
16h49.



16 Wovemb 68
14h37



16 Wovemb 68
14h37

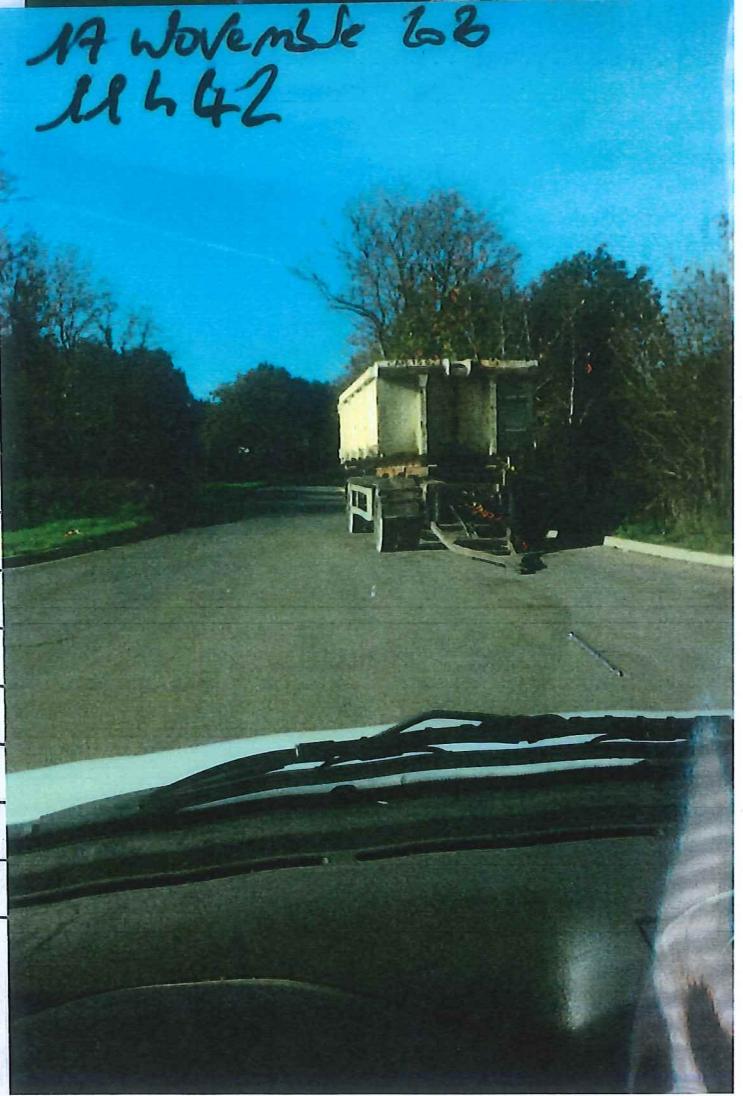




16 November 68
14 h 58



17 November 68
18 h 42



11 H30



Le 21 novembre 2020 à 12 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(e) Monsieur Yannick MOREZ, Maire déclare clos le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public pendant 23 jours consécutifs, du 26 octobre 2020 au 21 novembre 2020.

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de :

(pages n° 1 à 11)

En outre, j'ai reçu 3 lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s)

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 3 pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le 21 novembre 2020.

Signature

